

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

MARS 2017



Mission Coordination Générale et vie Institutionnelle Secrétariat des Assemblées 8, Rue de l'hôpital - B.P. 101 – 97600 MAMOUDZOU - Internet : http://www.cg976.fr

Siret: 2298500030001855D

Publié le 28 MAR. 2016

SOMMAIRE

MARS 2017

Arrêtés de délégation de signature et de fonction

N°65/MCGVI/CD/2017	Portant délégation de signature de la Direction Générale des Services.
N°66/ASS/CD/2017	Portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur EL-AMINE
	MOHAMED Ali, DGA pôle solidarités et services à la population, chargé
	des fonctions de DGS par intérim.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ARRETÉ N° 65/MCGVI/CD/2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le Président du Conseil Départemental,

Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, à l'administration générale ;

Vu la délibération n° 2059/2015/CD du Conseil Départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil Départemental ;

Vu l'arrêté n° 653/DRHFIPRP/FTP/CD/2017 en date du 2 mars 2017 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Mahafourou SAIDALI, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services ;

Vu les arrêtés de nominations des Directeurs généraux adjoints et des agents concernés.

ARRETE,

ARTICLE 1. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Mahafourou SAIDALI, Directeur Général des Services, à l'effet de signer, au nom du Président du Conseil Département, en toute matière relevant des compétences du Département de Mayotte, toutes les correspondances, tous actes, arrêtés, décisions et plus généralement tout document, notamment au sens de l'article 1^{er} de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, à l'exception de :

- Rapports soumis à l'assemblée départementale ou à la commission permanente ainsi que les délibérations afférentes ;
- Courriers au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Préfet, aux Conseillers départementaux, aux Maires et aux Présidents des intercommunalités.

Cette délégation comporte en outre délégation de la qualité d'ordonnateur telle que définie par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 2. – La présente délégation de signature confère ainsi que précisé ci-après :

2.1. Monsieur Elamine Ali MOHAMED, Directeur général adjoint chargé du Pôle « Solidarité et Service à la Population », dans les limites des attributions et compétences qui lui sont confiées dans le cadre de cette fonction, à l'exception de :

- Rapports soumis à l'assemblée départementale ou à la commission permanente ainsi que les délibérations afférentes ;
- Le lancement, la notification et la signature des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
- Les arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte ;
- Courriers au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Préfet, aux Conseillers départementaux, aux Maires et aux Présidents des intercommunalités ;
- Les actes comportant un engagement financier autre que l'exécution du règlement départemental d'aides sociales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elamine Ali MOHAMED, cette délégation de signature est exercée par Maoulana ANDJILANI, chargé de missions auprès du DGA.

- 2.2. Monsieur Enfanne HAFFIDOU, Directeur général adjoint chargé du Pôle « Economie, Attractivité du Territoire et Formation », dans les limites des attributions et compétences qui lui sont confiées dans le cadre de cette fonction, à l'exception de :
 - Rapports soumis à l'assemblée départementale ou à la commission permanente ainsi que les délibérations afférentes ;
 - Le lancement, la notification et la signature des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
 - Les arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte;
 - Courriers au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Préfet, aux Conseillers départementaux, aux Maires et aux Présidents des intercommunalités ;
 - Les actes comportant un engagement financier autre que le règlement des bourses dument autorisées par la COBA.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Enfanne HAFFIDOU, cette délégation de signature est exercée par Tamimou MADI, Directeur du Laboratoire et d'Analyse Départemental.



- 2.3. Monsieur Bin Mohamed EL-KABIR, Directeur général adjoint chargé du Pôle « Gestion des Ressources », dans les limites des attributions et compétences qui lui sont confiées dans le cadre de cette fonction, à l'exception de :
 - Rapports soumis à l'assemblée départementale ou à la commission permanente ainsi que les délibérations afférentes ;
 - La notification et la signature des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
 - Les arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination et le renouvellement des agents du Département de Mayotte;
 - Courriers au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Préfet, aux Conseillers départementaux, aux Maires et aux Présidents des intercommunalités;
 - Les actes comportant un engagement financier d'un montant supérieur à 10 000€.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bin Mohamed EL-KABIR, cette délégation de signature est exercée par Ouirdani VITA, Directeur des Finances et de la Comptabilité Publique.

- 2.4. Monsieur Philippe PEYTOUR, Directeur général adjoint chargé du Pôle « Enfance, Famille et Prévention », dans les limites des attributions et compétences qui lui sont confiées dans le cadre de cette fonction, à l'exception de :
 - Rapports soumis à l'assemblée départementale ou à la commission permanente ainsi que les délibérations afférentes ;
 - Le lancement, la notification et la signature des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
 - Les arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte ;
 - Courriers au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Préfet, aux Conseillers départementaux, aux Maires et aux Présidents des intercommunalités ;
 - Les actes comportant un engagement financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PEYTOUR, cette délégation de signature est exercée par Abdou Lihariti ANTOISSI, Directeur chargé de la Protection de l'enfance.

- 2.5. Monsieur Ismaël BEN MBARAKA, Directeur général adjoint chargé du Pôle « Aménagement du Territoire et Développement Durable », dans les limites des attributions et compétences qui lui sont confiées dans le cadre de cette fonction, à l'exception de :
 - Rapports soumis à l'assemblée départementale ou à la commission permanente ainsi que les délibérations afférentes ;
 - Le lancement, la notification et la signature des marchés publics, des accords-cadres et des délégations de service public ;
 - Les arrêtés et actes concernant le recrutement, la nomination et la gestion de carrière des agents du Département de Mayotte;
 - Courriers au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Préfet, aux Conseillers départementaux, aux Maires et aux Présidents des intercommunalités ;
 - Les actes comportant un engagement financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ismaël BEN MBARAKA, cette délégation de signature est exercée par Monsieur Mustoihi MARI, Directeur chargé des Services techniques départementaux.

ARTICLE 3. - Le présent acte administratif peut être déféré devant le Tribunal administratif de Mayotte dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 4. - Tous les dispositions antérieurs et contraires à la présente délégation sont abrogées et remplacées par le présent arrêté qui est applicable à la date de sa notification ou de sa publication.

ARTICLE 5. - Messieurs Mahafourou SAIDALI, Directeur Général des Services, Elamine Ali MOHAMED, Enfanne HAFFIDOU, Bin Mohamed EL-KABIR, Philippe PEYTOUR, Ismaël BEN MBARAKA, Tamimou MADI, Maoulana ANDJILANI, Ouirdani VITA, Abdou Lihariti ANTOISSI, Mustoihi MARI, et la paierie départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 13 mars 2017 et sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 1 3 MAR. 2017

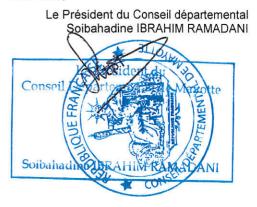
Certifié exécutoire conformément à l'article L. 3131-1 et L. 4141-1 du code général des collectivités territoriale

Transmis au contrôle de légalité le :

Notifié à l'intéressée le :

Publié au Recueil des actes administratifs le :

Affiché le : 12 man 2017





THE BACKLEY

MAYOTT



ID: 976-229850003-20170324-DF24031766-AI

ARRETE Nº 66/ASS/CD/2017 Portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur EL-AMINE MOHAMED Ali, DGA pôle Solidarités et Services à la Population, chargé des fonctions de DGS par intérim

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.

le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 alinéa 3;

la loi nº 83634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

la délibération n° 2059/2015/CD du Conseil départemental de Mayotte en date du 02 avril 2015 relative à l'élection de Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI en qualité de Président du Conseil départemental:

l'arrêté nº 653/DRHFIPRP/FTP/CD/2017 en date du 2 mars 2017 portant recrutement par voie de détachement de Monsieur Mahafourou SAIDALI, sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des

Vu l'arrêté n° 2024 BIS/DRH/FPT/CD/2016 portant nomination de Monsieur EL-AMINE MOHAMED Ali, Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Solidarités et Services à la Population ;

SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES,

ARRETE.

Article 1: Monsieur EL-AMINE MOHAMED Ali, DGA Pôle Solidarités et Services à la Population, est chargé des fonctions de directeur général des services par intérim du Conseil départemental du 27 mars au 02 avril 2017 inclus.

Article 2: Pendant cette période, délégation est donnée à Monsieur EL-AMINE MOHAMED Ali, à l'effet de signer tous les actes et documents relatifs aux affaires du Département de Mayotte, à l'exception:

Rapports soumis à l'assemblée départementale ou à la commission permanente ainsi que les délibérations afférentes;

Courriers au Premier Ministre, aux Ministres, aux Parlementaires, au Préfet, aux aux Présidents des Conseillers départementaux, aux Maires et intercommunalités.

Cette délégation comporte en outre délégation de la qualité d'ordonnateur telle que définie par les lois et règlements en vigueur.

Article 3: le Directeur général des services et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Fait à Mamoudzou, le 24 Mars 2017

onseila epartemental Le Président du Conse votte Soibahadine BRAHIM RAMADANI